

SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE
Maître Céline CASTINETTI
Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN
Pôle Excellence Jean Louis, 342 Via Nova, 83600 FREJUS
Tél. : 04.98.11.45.00
karine@alvarez-arlabosse.com

SELARL DURANCEAU - PARTENAIRES & ASSOCIÉS
Maître Delphine DURANCEAU
Avocat au Barreau de GRASSE
1390 avenue du Campon - L'Européen - 06110 LE CANNET
Tél. : 04.42.27.45.56
saisies.immobilieries@dpa-avocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE EN UN SEUL LOT
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

**Sur la commune de LE CANNET (06030),
Ensemble immobilier dénommée CHATEAU RESIDENCE LES ARTISTES,
Chemin de Garibondy,**

Lot n° 171 : UN APPARTEMENT d'une pièce principale situé au 1^{er} étage du bât. J
Lot n° 127 : UN PARKING situé au rez-de-chaussée des bâtiments G H,

MISE A PRIX : QUATRE VINGT-HUIT MILLE EUROS (88 000 €uros)

VISITE DES LIEUX :

**Par la SCP LEXAZUREA, Commissaires de Justice à ANTIBES,
le jeudi 21 mai 2026 de 14 h à 15 h et le vendredi 05 juin 2026 de 9 h à 10 h.
Rendez-vous sur place.**

Cette adjudication aura lieu à l'audience des Criées
du Tribunal Judiciaire de GRASSE (Alpes Maritimes),
au Palais de Justice de ladite ville, 37 avenue Pierre Sépard,
LE JEUDI 18 JUIN 2026 A 9 HEURES

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DU : FONDS COMMUN DE TITRISATION SAVOIR-FAIRE, représenté par la société de gestion France TITRISATION, société par actions simplifiée à associé unique, agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 353 053 531 et dont le siège social est situé 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, et représenté par son recouvreur, la société LINK FINANCIAL, société par action simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 842 762 528, dont le siège social est situé 1 rue Célestin Freinet, Nantil A – 44000 NANTES, agissant poursuites et diligences en la personne de se représentant légaux domiciliés en cette qualité audit siège, le FONDS COMMUN DE TITRISATION SAVOIR-FAIRE, représenté par la société de gestion FRANCE

TITRISATION, venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), suivant acte de cession de créances en date du 31 octobre 2024,

Ayant pour avocat postulant **Maître Delphine DURANCEAU**, Avocat au Barreau de GRASSE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU – PARTENAIRES & ASSOCIÉS,

Et pour Avocat plaidant **Maître Céline CASTINETTI**, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN membre de la SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Sur la commune de LE CANNET (06030), Alpes Maritimes, dans un ensemble immobilier en copropriété et à usage de résidence hôtelière dénommé « CHATEAU RÉSIDENCE LES ARTISTES » sis Chemin de Garibondy cadastré à ladite commune section AB numéro 107, 108, 311, 313, 315, 316, 317, 343, 344, 345, 346, 348, 351 et 352 pour une contenance totale de 01 ha 19 a 34 ca.

LE LOT 171 : Un appartement d'une pièce principale situé au niveau R+1 du bâtiment J portant le numéro 26 sur le plan du niveau R+1 bâtiments J K comprenant : hall, un séjour avec kitchenette, une salle de bains, un WC, une terrasse,
Et les 706/100.000^{èmes} des parties communes générales.

LE LOT 127 : Un parking situé au rez-de-chaussée du bâtiment G portant le numéro 26 sur le plan du rez-de-chaussée bâtiments G H,
Et les 64/100.000^{èmes} des parties communes générales.

La SCP LEXAZUREA a dressé le procès-verbal descriptif le 21 mars 2024.

OCCUPATION :

L'appartement est actuellement loué aux termes d'un bail meublé à usage d'habitation en date du 15 juillet 2022, renouvelé tacitement depuis.

SYNDIC :

Cet ensemble immobilier est géré par la société BNB REAL ESTATE sise 1 avenue Meissonnier à ANTIBES (06600).

FRAIS : Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de GRASSE.

Pour porter les enchères, l'Avocat devra notamment être en possession d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque d'un montant de **8 800 €**, représentant 10 % de la mise à prix.

Outre les charges clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente contenant les clauses et les conditions générales et particulières de vente sur saisie immobilière dressé par **Maître Delphine DURANCEAU** déposé au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE (**RG n° 24/00053**) où il peut être consulté et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.